

AVIS D'ATTRIBUTION
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC

Le Port autonome de Strasbourg et la Société Strasbourg Centre Energies, société anonyme au capital de 150 000,00 €, dont le siège social est 14, Place des Halles à 67000 STRASBOURG (SIREN n° 915 255 459 – RCS de Strasbourg) ont conclu, en date du 16 janvier 2024, un avenant n° 1 à l'autorisation d'occupation temporaire rép. n° 6303 du 7 septembre 2015 portant poursuite avec la Société Strasbourg Centre Energies de l'autorisation initialement accordée à la Société Nouvelle d'Exploitation Thermique de l'Esplanade (S.E.T.E.) en vue de l'exploitation sur les emprises portuaires d'un réseau de chaleur relatif à la distribution de l'énergie dans le quartier de l'Esplanade compte tenu du changement de délégataire intervenu à compter du 1^{er} octobre 2022.

La conclusion de cet avenant n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mesures de publicité en application des dispositions de l'article L.2122-1-3-1 ° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui stipule qu'un titre d'occupation peut être délivré à l'amiable lorsqu'une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :
Direction de la Valorisation
Tél : 03.88.21.78.01
e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.